

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 21h40

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	8	11

Date de la convocation
22/06/17

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

Présents : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,
Mme RICHARD Nathalie, M. FRANCE BARBOU Jean-Luc, M. CHAMOREAU Christophe, Adjoints,

Mme BLONDEAU Delphine, Mme BOUTET Agnès, Mme CUVELIER Corinne, M. GRISON Gérard, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme BURGNET Annie *donne pouvoir à M. LACROIX Jean-Yves*, Mme PIQUERET Christelle *donne pouvoir à Mme BLONDEAU Delphine*, M. KUPIENNE Emeric *donne pouvoir à Mme BOUTET Agnès*.

Absent : M. THEVENET Julien, M. BOISGARD Olivier.

Secrétaire de séance : Mme CUVELIER Corinne

A Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 juin 2017 (délégués élections sénatoriales) est approuvé à l'unanimité.

B Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. D.I.C.R.I.M.,
2. Contrat rural : Lot 3 (cloison doublage plafond),
3. Déclassement de la RD103e,
4. PNR : motion couloir aérien,
5. Affaires, informations et questions,

1. D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs)

M. le Maire procède à la lecture du D.I.C.R.I.M. qui complète le Plan Communal de Sauvegarde et sera distribué à la population.

Quelques modifications sont proposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le D.I.C.R.I.M..

2. Contrat rural : Lot 3 (cloison doublage plafond)

M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil, la société NAGLA a été retenue pour la réalisation du lot 3 (cloison doublage plafond) du contrat rural pour un montant de 8 551,66 euros, suite à l'appel d'offre organisé.

Cette entreprise a retiré son offre, précisant que sa proposition financière était liée à l'obtention du marché sur un autre lot. M. le Maire informe le conseil que deux solutions existent : soit contraindre la société NAGLA à exécuter le marché pour le lot 3 pour lequel elle a concouru, au risque de devoir l'attirer devant les tribunaux, soit attribuer ce lot à une autre entreprise en tenant compte des propositions de la MAPA. Cette option a le mérite de ne pas retarder plus les travaux.

La société la mieux-disante après NAGLA est la société TEP pour un montant de 11 946, 57 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** de confier la réalisation des travaux du lot 3 du contrat rural à la société TEP : 10 voix pour ; 1 abstention (M. KUPIENNE).

3. Déclassement de la RD103e

M. FRANCE BARBOU, adjoint, rappelle que la RD103e entre l'église d'Herbeauvilliers et la voie ferrée est une route départementale. Il indique que les services du Département ont proposé à la commune d'intégrer cette route dans le réseau communal moyennant une compensation financière de 50 000 euros pour subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil **ACCEPTE** le déclassement de la RD103e, route départementale, en route communale et donne tout pouvoir à M. le Maire à l'effet de signer une convention avec le Département en vue de ce déclassement et la perception d'une compensation financière de 50 000 euros.

4. PNR : motion couloir aérien

M. le Maire donne lecture d'une motion du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français relative au couloir aérien de l'aéroport d'Orly et des nuisances aériennes qui en découlent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOUTIENT** cette motion.

5. Affaires, informations et questions diverses

a) Voirie

M. FRANCE BARBOU, adjoint, fait un point sur l'état de la voirie communale. Deux routes nécessitent des travaux à court terme : la rue des Bois à Roncevaux et la route entre Herbeauvilliers et Mainbervilliers. M. Le Maire rappelle que les montants inscrits au budget 2017 ne permettent pas la réfection de ces deux routes et qu'une subvention de 2 200 euros a été perçue au titre des inondations 2016 pour la réfection de la route entre Herbeauvilliers et Mainbervilliers.

Après actualisation éventuelle des devis, il sera procédé à ces travaux en plusieurs tranches sur 2017 et 2018. La possibilité de réaliser un marquage au sol pour les cyclistes pour la rue des Bois sera étudiée. Les distributeurs de fluides seront consultés afin d'étudier un enfouissement de leurs réseaux, dans la mesure du possible.

b) Antennes Orange

M. le Maire informe le conseil que la société Orange envisage d'installer une antenne pour téléphonie mobile à proximité de l'école. Les travaux devraient commencer le 9 août prochain.

M. le Maire précise que par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 22 juin dernier, il s'est opposé à cette implantation et a suggéré d'autres sites. Il rappelle qu'une autorisation administrative est nécessaire et qu'en outre, la parcelle sur laquelle Orange souhaite implanter cette antenne est en site protégé. Il informe le conseil que les services de la Préfecture ont été saisis de ce dossier.

Le Conseil apporte tout son soutien à M. le Maire pour la gestion de ce dossier et s'oppose à cette implantation à proximité immédiate de l'école.

c) Panneautage de l'Ile de Loisirs

Le conseil s'interroge sur la mise en place par l'Ile de Loisirs d'un panneautage très coloré et peu intégré dans son environnement, notamment sur la voirie communale, sans aucune consultation des services de la mairie.

d) Travaux contrat rural

M. le Maire informe le conseil qu'à la suite d'une demande des parents d'élèves de l'école, il a été décidé de reporter les travaux de réhabilitation de la mairie. Le calendrier prévisionnel sera le suivant :

- 17 juillet : début des travaux de l'extérieur de la salle des commissions
- 31 juillet : désamiantage du couloir
- 15 août : suite des travaux
- 1er septembre : accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la médiathèque

e) Ecole

M. le Maire informe que des parents d'élèves qui l'ont saisi concernant l'eau de l'école (couleur marron). Le même constat a été fait pour les locaux de la mairie.

M. CHAMOREAU, adjoint, expose qu'il s'agit de dépôt de rouille dans les tuyaux d'alimentation en eau due à une partie du réseau resté en fer, au sein des locaux municipaux. Il sera procédé, soit au gainage intérieur de ces tuyaux, soit à la mise en place d'un autre réseau en cuivre pour alimenter l'école et la mairie en eau. En outre, le ballon d'eau

chaude sera également remplacé.

f) Accès PMR Médiathèque

M. le Maire informe le conseil des derniers échanges avec les propriétaires de la cour commune et donne lecture des dernières modifications du projet de convention à conclure avec eux pour la réalisation de l'accès PMR de la médiathèque.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil **ACCEPTE** les modifications proposées pour la convention relative à la cour commune et donne tout pouvoir à M. le Maire à l'effet de la signer.

g) Parcelle communale entre Rumont et Boissy-aux-Cailles

M. FRANCE BARBOU, adjoint, donne lecture d'une demande de plusieurs agriculteurs pour empierrier un cheminement dans la parcelle ZM 21 appartenant à la commune, afin de créer une zone d'enlèvement des betteraves lors des prochaines campagnes.

Il s'avère que cette parcelle d'une superficie de 2 171 m² ne présente pas d'utilité pour la commune. Il est donc envisagé de la céder à l'un des demandeurs après évaluation par les services des Domaines.

h) Rythmes scolaires

M. FRANCE BARBOU, adjoint, et président du SIGEGAS, informe le conseil que le décret relatif aux rythmes scolaires est paru au journal officiel le 28 juin dernier. Après consultation des parents d'élèves (favorables à la semaine de 4 jours), le conseil d'école (par 6 voix pour, 4 contre et 2 absentions) et le SIGEGAS (par 6 voix pour, 1 abstention) demandent à l'Inspection académique le retour à la semaine de 4 jours d'école. Une décision devra être prise prochainement.

M. FRANCE BARBOU rappelle le coût des activités périscolaires et propose qu'en cas de leur suppression le conseil étudie ultérieurement une éventuelle participation de la commune au centre aéré qui sera mis en place par l'Ile de Loisirs à la prochaine rentrée (journée du mercredi : tarif par enfant par jour : 24 euros).

i) Eclairage public

M. CHAMOREAU, adjoint, rappelle que l'extinction partielle de l'éclairage public et le changement des lanternes pour des LED sur une partie de la commune (1ère tranche), suite à la consultation des habitants de la Commune, sont prévus pour début juillet.

j) Animation

Mme RICHARD, Première Adjointe, fait le constat d'échec du troc organisé le 24 juin dernier et s'interroge sur la pertinence d'organiser des manifestations l'après-midi.

Elle appelle à une plus grande mobilisation de l'équipe municipale et de la commission Animation pour l'organisation de la journée du 14 juillet et des manifestations à venir.

La séance est levée à 23 h 40

**Le Maire,
Jean-Yves LACROIX**